



# PROGRAMME LOCAL

2014 > 2019

# Soutiens financiers



# Édito

---

La question du logement est à l'heure actuelle une préoccupation majeure des citoyens dans un contexte de crise économique et de pénurie à l'échelle nationale.

Preuve de son attractivité, Loire et Sillon a récemment connu une forte croissance démographique due à l'arrivée de nombreux ménages à la recherche d'un cadre de vie agréable à proximité des agglomérations nantaise et nazairienne.

L'accueil de ces nouveaux arrivants doit cependant se faire de façon anticipée et réfléchie afin de préserver la mixité sociale et générationnelle qui fait la richesse du territoire de Loire et Sillon.

Il est également de notre devoir d'assurer la préservation des espaces agricoles et naturels qui passera nécessairement par la maîtrise de l'étalement urbain et l'économie des ressources foncières.

Dans ce contexte, le 2<sup>nd</sup> Programme Local de l'Habitat constituera notre feuille de route pour les six prochaines années. Il permettra le développement harmonieux des différentes possibilités de logements sur notre territoire et ainsi de répondre au besoin du plus grand nombre.

Alain CHAUVEAU

Président

Communauté de communes

Loire et Sillon

Jean-Louis THAUVIN

Vice-Président

Aménagement du Territoire

Urbanisme-Habitat

# Programme d'actions

---

Tome 3

## Introduction

128

## Détail des actions

130

**Le programme d'actions du Programme Local de l'Habitat..... 128****Les actions du Programme Local de l'Habitat 2014-2019..... 129****Orientation n°1:Accompagner la croissance démographique..... 130**

Action n°1 : Participer à l'atteinte des objectifs de production de logements sociaux, orienter les publics cibles et favoriser le renouvellement urbain..... 130

**Orientation n°2 : Asseoir une stratégie foncière intercommunale..... 132**

Action n°2 : Renforcer la vieille foncière..... 132

Action n°3 : Bâtir un projet de développement communautaire..... 134

**Orientation n°3 : Favoriser la diversification des formes urbaines..... 136**

Action n°4 : Mettre en place une démarche favorisant la qualité des constructions neuves en opérations d'ensemble. 138

Action n°5 : Proposer un appui technique et juridique aux communes..... 138

**Orientation n°4 : Encourager l'amélioration du parc existant..... 140**

Action n°6 : Etudier les possibilités d'intervention pour la lutte contre l'habitat insalubre..... 140

Action n°7 : Poursuivre les actions de lutte contre la précarité énergétique..... 142

Action n°8 : Réaliser un diagnostic sur la vacance en centre bourg, les potentiels de réhabilitation et de changements d'usages dans le diffus..... 144

**Orientation n°5 : Conforter les actions en direction des publics dits spécifiques ..... 146**

Action n° 9 : Développer un parc de petits logements à loyers abordables..... 146

Action n° 10 : Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées..... 148

Action n° 11 : Développer l'offre de logement temporaire à destination des jeunes travailleurs..... 150

Action n° 12 : Développer l'habitat intermédiaire pour les personnes âgées..... 152

Action n° 13 : Améliorer l'offre d'hébergement d'urgence dans le territoire..... 153

**Orientation n°6 : Mettre en place un centre de ressources sur l'habitat..... 154**

Action n° 14 : Créer un guichet unique d'information sur le logement..... 154

Action n° 15 : Mettre en place un observatoire de l'habitat.... 156

**Budget du Programme Local de l'Habitat 2014-2019..... 158**

## Budget

158

## Le programme d'actions du Programme Local de l'Habitat

Le programme d'actions correspond à l'aboutissement de la démarche d'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de communes Loire et Sillon. Il résulte d'un travail partenarial avec les acteurs locaux qui a permis d'approfondir, de prioriser et de décliner en fiches-actions les orientations stratégiques définies lors de la deuxième phase.

Le programme d'actions présente donc :

- Les **objectifs opérationnels** du Programme Local de l'Habitat formulés dans le document d'orientations, quantifiés par champ d'intervention et par secteur géographique,
- Les **interventions envisagées pour atteindre ces objectifs** en précisant leurs modalités de faisabilité et de mise en œuvre,
- Les **dispositifs et les financements à mettre en place** pour consolider les compétences communautaires et assurer l'animation, le suivi et l'évaluation du PLH.

La Communauté de communes Loire et Sillon et ses partenaires s'engagent plus particulièrement sur les points faisant l'objet de **fiches actions** :

## Les actions du Programme Local de l'Habitat 2014-2019

Orientation	Fiches-action
1- Accompagner la croissance démographique	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Action n°1 : Participer à l'atteinte des objectifs de production de logements sociaux, orienter les publics cibles et favoriser le renouvellement urbain</li> </ul>
2- Asseoir une stratégie foncière intercommunale	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Action n°2 : Renforcer la veille foncière</li> <li>■ Action n°3 : Bâtir un projet de développement communautaire</li> </ul>
3-Favoriser la diversification des formes urbaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Action n°4 : Mettre en place une démarche favorisant la qualité des constructions neuves en opération d'ensemble</li> <li>■ Action n°5 : Proposer un appui technique et juridique aux communes</li> </ul>
4- Encourager l'amélioration du parc existant	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Action n°6 : Étudier les possibilités d'intervention pour la lutte contre l'habitat insalubre</li> <li>■ Action n°7 : Poursuivre les actions de lutte contre la précarité énergétique</li> <li>■ Action n°8 : Réaliser un diagnostic sur la vacance en centre bourg, les potentiels de réhabilitation et de changements d'usage dans le diffus</li> </ul>
5- Conforter les actions en direction des publics dits spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Action n°9 : Développer un parc de petits logements à loyer abordable</li> <li>■ Action n°10 : Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées</li> <li>■ Action n°11 : Développer l'offre de logement temporaire à destination des jeunes travailleurs</li> <li>■ Action n°12 : Développer l'habitat intermédiaire pour les personnes âgées</li> <li>■ Action n°13 : Améliorer l'offre en hébergement d'urgence sur le territoire</li> </ul>
6- Mettre en place un centre de ressources sur l'habitat	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Action n°14 : Créer un guichet unique d'information sur le logement</li> <li>■ Action n°14 : Mettre en place un observatoire de l'habitat</li> </ul>

Action n° 1 : Participer à l'atteinte des objectifs de production de logements sociaux, orienter les publics cibles et favoriser le renouvellement urbain.

Action n°1 : Participer à l'atteinte des objectifs de production de logements sociaux, orienter les publics cibles et favoriser le renouvellement urbain	
<b>Les objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Participer au financement du logement social dans le territoire</li> <li>■ Permettre l'accueil des nouveaux arrivants tout en préservant la mixité sociale existante</li> <li>■ Atteindre et maîtriser les objectifs de production de logements prévus pour la Communauté de Communes dans le PLH</li> <li>■ Favoriser l'implantation des commerces de proximité</li> </ul>
<b>Principe de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Apporter un soutien financier aux bailleurs pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs de production de logements en subventionnant la construction du logement social. Favoriser l'implantation des commerces.</li> </ul>
<b>Pilotage et partenariat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pilotage : CCLS</li> <li>■ Partenaires : Communes, Etat, bailleurs sociaux, bailleurs privés</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<p>Tout au long du PLH</p>
<b>Coûts / financements mobilisables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Financements des logements PLUS-PLAI (y compris en VEFA)</b> à hauteur de 2000 € par logement en dehors du secteur centre. → 95 logements sociaux sont prévus par le PLH en dehors du secteur centre, soit une enveloppe de <b>190 000 €</b></li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Bonus financier pour les opérations en acquisition-amélioration</b> (PLUS/PLAI/conventionnement avec travaux) de 1 500 € par logement dans l'ensemble du territoire → 29 logements sociaux sont prévus par le PLH en acquisition-amélioration soit un budget de <b>43 500 €</b></li> <li>▪ <b>Mise en place d'un bonus financier pour l'implantation des commerces en secteur rural</b> de 2 000 € par commerce. → En partant du principe de l'implantation d'un nouveau commerce dans chaque commune du secteur rural (3 communes : Bouée, Lavau-sur-Loire et Quilly) <b>soit une enveloppe de 6 000 €</b></li> <li>▪ <b>Financement des logements en accession abordable à hauteur de 1 000 €</b> par logement sous réserve d'un prix de sortie plafond à définir. → Le PLH fixe comme objectif la production de 50 logements abordables <b>soit une enveloppe de 50 000 €</b></li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi/évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de PLAI et PLUS financés dans le neuf, dans la limite du plafond de l'enveloppe dédiée</li> <li>▪ Nombre de PLAI, PLUS et logements conventionnés avec travaux subventionnés en acquisition-amélioration, dans la limite du plafond de l'enveloppe dédiée</li> <li>▪ Nombre de logements abordables financés, dont PSLA, dans la limite du plafond de l'enveloppe dédiée</li> <li>▪ Nombre de commerces subventionnés</li> <li>▪ Atteinte des objectifs de production de logements du PLH</li> </ul>
<b>Incidence sur les documents d'urbanisme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en compatibilité des objectifs de production de logements, y compris les logements sociaux</li> </ul>
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préciser le système de subventions pour la production de logements sociaux à destination des bailleurs (forme de la demande de subvention et modalités d'accord ou de refus par la CCLS)</li> <li>▪ Définir un prix de sortie plafond pour les opérations de logements en accession à la propriété abordable</li> </ul>

## Action n°2 : Renforcer la veille foncière.

Action n°2 Renforcer la veille foncière							
<b>Les objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Consolider la connaissance du territoire.</li> <li>■ Disposer d'une connaissance au fil de l'eau des ressources foncières utilisées et disponibles.</li> <li>■ Faire de l'observatoire de l'habitat et du développement durable un outil d'aide à la décision au service du projet politique des élus.</li> </ul>						
<b>Principe de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Assurer un suivi des consommations foncières dans le cadre de l'observatoire de l'habitat et du développement durable, mener une veille sur les transactions (DIA) des immeubles qui auront été identifiés comme prioritaires, définir le type d'opérations à mettre en œuvre et les partenariats à mobiliser.</li> <li>■ Poursuivre et renforcer le travail partenarial avec les différents acteurs institutionnels (communes, EPF) et privés (notaires, administrateurs de bien, agences immobilières, ...).</li> </ul>						
<b>Pilotage et partenariat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pilotage : CCLS</li> <li>■ Partenaires : Communes, notaires, agences immobilières, EPF, administrateurs de biens.</li> </ul>						
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Tout au long du PLH <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>2014</td> <td>2015</td> <td>2016</td> <td>2017</td> <td>2018</td> <td>2019</td> </tr> </table>	2014	2015	2016	2017	2018	2019
2014	2015	2016	2017	2018	2019		
<b>Coûts / financements mobilisables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Recrutement d'un chef de pôle Urbanisme-Habitat-Mobilité financé dans le cadre du <b>budget général de la CCLS</b>.</li> </ul>						
<b>Indicateurs de suivi/évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Le chef de pôle assurera :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• La constitution et le suivi des réserves foncières,</li> <li>• Les négociations foncières et immobilières,</li> <li>• L'analyse des DIA et des données issues des permis de construire transmis par les communes.</li> </ul> </li> </ul>						

<b>Incidence sur les documents d'urbanisme</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Aucune</li></ul>
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Mise en place d'une convention avec les communes pour communiquer les informations sur les indicateurs définis dans le volet foncier de l'observatoire de l'habitat et du développement durable.</li><li>▪ Etablir un partenariat avec les bases de données nationales sur le foncier et l'habitat (PERVAL, SIT@DEL...) pour alimenter l'observatoire.</li><li>▪ Développer un partenariat avec les acteurs privés locaux pour qu'ils communiquent leurs informations récoltées sur le terrain.</li></ul>

## Action n°3: Bâtir un projet de développement communautaire.

Action n°3 Bâtir un projet de développement communautaire	
<b>Les objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Définir à l'échelle communautaire les orientations d'une politique foncière en adéquation avec les objectifs du PLH et les enjeux de développement durable du territoire.</li> <li>■ Encadrer le développement de l'offre nouvelle et sa localisation dans une logique de limitation de l'étalement urbain et de redynamisation des centres .</li> </ul>
<b>Principe de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Profiter de la dynamique du PLH pour définir des règles foncières communes à l'ensemble de la CCLS relatives à : la densité, les surfaces urbanisables, le droit de préemption etc. (attention : règles communes ne signifie pas règles identiques).</li> <li>■ Permettre la réalisation d'opérations complexes d'intérêt communautaire en prévoyant une enveloppe budgétaire pour des acquisitions foncières et immobilières par la CCLS.</li> <li>■ Définir des critères précis auxquels devront répondre les opportunités foncières et bâties pour que la Communauté de Communes s'en porte acquéreur (zones AU prioritairement dans les communes ayant bénéficié d'une étude urbaine, etc.) ainsi que les limites de l'intervention de la CCLS (prise en charge des travaux de démolition et/ou de viabilisation...).</li> </ul>
<b>Pilotage et partenariat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pilotage : CCLS</li> <li>■ Partenaires : Communes, Conseil Général, Etat, EPF</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<p>■ Tout au long du PLH en concordance avec le Contrat de Territoire Départemental.</p> <div style="text-align: center;"> <p><i>CTD actuel</i>                      <i>Nouveau CTD à partir de 2016</i>  <i>Révision possible du budget</i></p> <p>The diagram shows a horizontal timeline from 2014 to 2019. The years 2014 and 2015 are highlighted in pink and labeled 'CTD actuel'. The years 2016, 2017, 2018, and 2019 are highlighted in grey and labeled 'Nouveau CTD à partir de 2016'. A vertical pink line is positioned between 2016 and 2017, with the text 'Révision possible du budget' above it.</p> </div>

<b>Coûts / financements mobilisables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pas d'enveloppe budgétaire dans le cadre du PLH.</li> <li>■ Financement passant par le CTD 2013-2015. Enveloppe budgétaire de 680 000 € financé à 50% par chaque collectivité, soit un investissement maximum de 340 000 € pour la CCLS pour les 2 premières années du PLH.</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi/évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Acquisition de foncier par la CCLS (prix au m<sup>2</sup>).</li> <li>■ Consommation de l'enveloppe budgétaire prévue pour l'acquisition et les travaux.</li> <li>■ Délégation du DPU pour certains secteurs.</li> </ul>
<b>Incidence sur les documents d'urbanisme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Aucune</li> </ul>
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Prévoir une délégation du droit de préemption urbain à la CCLS sur des secteurs cibles (secteurs ayant fait l'objet d'une étude urbaine).</li> <li>■ Développement du partenariat avec l'ADDRN ou l'EPF pour réaliser des études préalables aux acquisitions foncières et pour assurer le portage des opérations complexes (renouvellement urbain).</li> <li>■ Mise en place d'une convention entre la CCLS et les communes fixant les conditions de portage du foncier par la CCLS: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisitions en zones AU uniquement et de façon prioritaire sur les secteurs ayant fait l'objet d'une étude urbaine. Saisine possible de l'agence foncière pour les acquisitions en zone U (renouvellement),</li> <li>• Définition de la charge foncière par logement en fonction des secteurs (estimation fourchette de 4 000 à 8 000 €),</li> <li>• Prise en charge des travaux VRD par la CCLS pour les opérations 100% logement social (sous conditions).</li> </ul> </li> </ul>

Action n°4: Mettre en place une démarche favorisant la qualité des constructions neuves en opérations d'ensemble.

Action n°4 Mettre en place une démarche favorisant la qualité des constructions neuves en opérations d'ensemble	
<b>Les objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Établir un cadre de référence des « bonnes pratiques » pour la production de logements neufs durables et peu consommateurs de foncier.</li> <li>■ Veiller à l'insertion urbaine et paysagère des nouveaux programmes.</li> </ul>
<b>Principe de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Elaborer un référentiel de qualité des constructions neuves intégrant des prescriptions relatives à l'habitat dans un objectif de maîtrise de l'étalement urbain.</li> <li>■ Complémentaire aux documents du CAUE, elle est conforme aux choix de développement des élus et offre un cadre de dialogue avec les acteurs de la promotion immobilière.</li> </ul>
<b>Pilotage et partenariat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pilotage : CCLS</li> <li>■ Partenaires : Communes, CAUE, Promoteurs, Aménageurs, Bailleurs, Etat, Agence Loire Atlantique Développement, ADDRN.</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Animation de la démarche et rédaction du référentiel en 2014/2015</li> </ul> <p>The diagram shows a horizontal timeline from 2014 to 2019. A pink bar covers the years 2014 and 2015, indicating the period of activity for the animation and drafting of the reference framework.</p>
<b>Coûts / financements mobilisables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Animation : moyens humains internes dédiés, de l'élaboration partenariale à la traduction opérationnelle, qui pourrait passer par la rédaction d'un plan guide.</li> <li>■ <b>Appui d'un cabinet d'études ou du CAUE financé par la CCLS</b> (estimation montant étude privée ou partenariat CAUE : <b>10 000 €</b> à confirmer).</li> </ul>

<b>Indicateurs de suivi/évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Lancement et animation de la démarche.</li> <li>■ Mise en œuvre des préconisations du plan guide dans les opérations d'ensemble.</li> </ul>
<b>Incidence sur les documents d'urbanisme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Déclinaison possible du plan guide dans les PLU pour rendre les mesures opposables aux particuliers lors du dépôt des PC.</li> </ul>
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Intégration dans le plan guide des notions de densité, de qualité paysagère, d'intégration du bâti, de formes urbaines...</li> </ul>

## Action n°5 : Proposer un appui technique et juridique aux communes.

Action n°5 Proposer un appui technique et juridique aux communes																													
<b>Les objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer la capacité de la CCLS à intervenir en appui des communes.</li> </ul>																												
<b>Principe de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Se doter de moyens humains permettant de mettre en œuvre la stratégie définie.</li> <li>Communiquer auprès des communes sur les différents outils d'intervention des partenaires institutionnels et les moyens de les mobiliser.</li> <li>Conformément à la législation, les documents d'urbanisme devront être compatibles avec le Programme Local de l'Habitat. La Communauté de Communes accompagnera la mise en compatibilité des documents de deux manières : par une participation à l'élaboration ou à la révision des PLU en tant que personne publique associée et par un accompagnement en termes d'ingénierie.</li> <li>Réaliser des études urbaines pour anticiper le développement des opérations d'habitat.</li> </ul>																												
<b>Pilotage et partenariat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pilotage : CCLS</li> <li>Partenaires : Communes, CAUE, Promoteurs, Aménageurs, Bailleurs, Etat, Agence Loire Atlantique Développement.</li> </ul>																												
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Animation de la démarche et rédaction du référentiel en 2014/2015</li> </ul> <table border="1"> <tr> <td>Recrutement d'un chef de pôle</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Mise en comptabilité des PLU</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Etudes préalables</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>2014</td><td>2015</td><td>2016</td><td>2017</td><td>2018</td><td>2019</td> </tr> </table>	Recrutement d'un chef de pôle							Mise en comptabilité des PLU							Etudes préalables								2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recrutement d'un chef de pôle																													
Mise en comptabilité des PLU																													
Etudes préalables																													
	2014	2015	2016	2017	2018	2019																							



<b>Coûts / financements mobilisables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Prendre appui sur le chef de pôle Urbanisme-Habitat-Mobilité.</li> <li>■ Financement à 100% des études préalables à l'urbanisation en extension ou en rénovation urbaine sur l'ensemble des communes qui souhaitent en bénéficier en s'appuyant sur le partenariat existant avec l'ADDRN ou en ayant recours à un cabinet extérieur : budget de 60 000 € pour 4 études.</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi/évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mise en compatibilité effective des documents d'urbanisme.</li> <li>■ Nombre d'études lancées et consommation de l'enveloppe budgétaire.</li> </ul>
<b>Incidence sur les documents d'urbanisme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Modification ou révision des PLU</li> <li>■ Réalisation d'OAP</li> </ul>
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Le chef de pôle assurera : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise en compatibilité des PLU avec le PLH (participation aux réunions et apport technique),</li> <li>• L'accompagnement des communes dans l'élaboration ou la révision des PLU communaux,</li> <li>• Le suivi des études urbaines,</li> <li>• La réalisation d'une étude relative au transfert de la compétence urbanisme à l'intercommunalité.</li> </ul> </li> </ul>

## Action n°6 : Etudier les possibilités d'intervention pour la lutte contre l'habitat insalubre.

Action n°6 Etudier les possibilités d'intervention pour la lutte contre l'habitat insalubre	
<b>Les objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer l'état du parc privé et lutter contre l'habitat indigne.</li> <li>Disposer d'une meilleure connaissance des situations d'habitat indigne (habitat non décent, habitat insalubre).</li> </ul>
<b>Principe de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Centraliser les éléments de connaissance existants sur l'état du parc et les modalités d'intervention des partenaires de la CCLS.</li> <li>Prendre appui notamment sur le bilan de la première année de mise en œuvre du PIG Précarité énergétique lancé depuis le 1er janvier 2013.</li> <li>Envisager, si des co-financements sont possibles, le lancement d'une étude pré-opérationnelle.</li> </ul>
<b>Pilotage et partenariat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pilotage : CCLS</li> <li>Partenaires : ANAH, communes, ARS, Conseil Général, PACT, etc.</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Début 2015</li> </ul>
<b>Coûts / financements mobilisables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préciser les modalités de partenariat dans le cadre du PIG-insalubrité du Conseil Général (ce dernier pouvant accompagner le territoire à structurer la mise en place d'une action).</li> <li>Prendre appui sur l'ingénierie d'un cabinet d'étude (voir action n°7).</li> </ul>

<b>Indicateurs de suivi/évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ A préciser en fonction des objectifs retenus</li></ul>
<b>Incidence sur les documents d'urbanisme</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Aucune</li></ul>
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Prévoir une réunion avec le Conseil Général pour établir un projet de convention et mettre en place un système de subventions.</li><li>■ Pour cette action, le suivi-animation sera conjoint avec les actions n°7 et 10.</li></ul>

## Action n°7 : Poursuivre les actions de lutte contre la précarité énergétique.

Action n°7 Poursuivre les actions de lutte contre la précarité énergétique	
<b>Les objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer la qualité des logements existants.</li> <li>Intervenir en faveur de la réduction des charges (chauffage, électricité) des ménages.</li> </ul>
<b>Principe de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les ménages cibles.</li> <li>Prolonger le PIG - Précarité énergétique lancé pour deux ans depuis le 1er janvier 2013 de trois années supplémentaires, soit jusqu'en 2017.</li> </ul>
<b>Pilotage et partenariat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pilotage : CCLS</li> <li>Partenaires : ANAH, communes, ARS, Conseil Général, PACT, etc.</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2015-2017 : poursuite du PIG jusqu'à la fin du programme « Habiter mieux »</li> </ul> <p>Fin du PIG 2013-2014      Prolongement du PIG jusqu'en 2017</p> <p>2014    2015    2016    2017    2018    2019</p>
<b>Coûts / financements mobilisables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Subvention de la CCLS à destination des ménages de 1 000 € par logement <ul style="list-style-type: none"> <li>→ En estimant une intervention sur 100 logements jusqu'en 2017, <b>le budget est estimé à 100 000 €</b></li> </ul> </li> <li><b>Prendre appui sur l'ingénierie d'un cabinet d'étude</b> spécialisé dans les questions d'amélioration et d'adaptation du parc privé pour un montant de <b>170 000 €</b></li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi/évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mobilisation de l'enveloppe pour la réalisation d'opérations.</li> <li>Suivi de la mise en œuvre du PIG</li> </ul>

<b>Incidence sur les documents d'urbanisme</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Aucune</li></ul>
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Prolonger les modalités actuelles de suivi et de mise en œuvre du PIG et de versement des subventions</li><li>▪ Recruter un cabinet d'étude spécialisé</li><li>▪ Pour cette action, le suivi-animation sera conjoint avec les actions n°6 et 10.</li></ul>

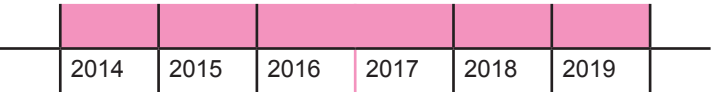
Action n°8 : Réaliser un diagnostic sur la vacance en centre bourg, les potentiels de réhabilitation et de changements d'usages dans le diffus.

Action n°8 Réaliser un diagnostic sur la vacance en centre bourg, les potentiels de réhabilitation et de changements d'usages dans le diffus	
<b>Les objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Encourager la requalification du parc existant afin de redynamiser les centralités.</li> <li>Soutenir et favoriser l'implantation de commerces.</li> </ul>
<b>Principe de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dresser un état des lieux des dynamiques dans chacun des centres et cœurs de bourgs des communes de la CCLS (repérage qualitatif des logements et réflexion sur les potentiels en termes de changements d'usages, de densification et d'implantation commerciale).</li> <li>Favoriser la requalification des îlots très dégradés ou délaissés en identifiant les logements concernés et le foncier disponible, en partenariat avec les communes.</li> </ul>
<b>Pilotage et partenariat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pilotage : CCLS</li> <li>Partenaires : Communes, ARS, Conseil Général, PACT, ADDRN</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tout au long du PLH</li> </ul>
<b>Coûts / financements mobilisables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travail de repérage ciblé sur les centres bourgs, réalisé par l'ADDRN, coût estimatif de 20 000 €.</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi/évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation d'un rapport de diagnostic.</li> <li>Cartographie de la vacance.</li> </ul>

---

<b>Incidence sur les documents d'urbanisme</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Aucune</li></ul>
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Réalisation d'un diagnostic en marchant,</li><li>▪ Fichier photographique,</li><li>▪ Recherche des propriétaires des biens vacants,</li><li>▪ Analyse cadastrale...</li></ul>

## Action n° 9 : Développer un parc de petits logements à loyers abordables.

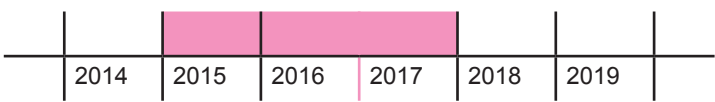
Action n° 9 Développer un parc de petits logements à loyers abordables	
<b>Les objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Créer une offre de logements répondant aux besoins des petits ménages (notamment les jeunes et personnes âgées).</li> <li>■ Fluidifier le parcours résidentiel.</li> <li>■ Faciliter l'accès au logement de droit commun.</li> </ul>
<b>Principe de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Développer l'offre de petits logements en centre bourg, en produire une part en individuel.</li> </ul>
<b>Pilotage et partenariat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pilotage : CCLS</li> <li>■ Partenaires : Bailleurs sociaux, Conseil Général, bailleurs privés</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Sur toute la durée du PLH : renforcement de l'offre</li> </ul>  <p>2014   2015   2016   2017   2018   2019</p>
<b>Coûts / financements mobilisables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Financement des logements PLUS-PLAI et conventionnés ANAH de Type 1 ou Type 2 à hauteur de 1 000 € par logement</b></li> <li>→ En estimant un besoin de 15% de petits logements dans la production locative il existe ainsi un besoin potentiel de 30 petits logements soit un budget total de <b>30 000 €</b></li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi/évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nombre de logement en PLUS-PLAI et conventionnés ANAH de type T1-T2 produits.</li> <li>■ Consommation de l'enveloppe budgétaire.</li> </ul>



---


<b>Incidence sur les documents d'urbanisme</b>	■ Aucune
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	■ Modalités de mise en œuvre identiques au cadre général de participation au financement du logement social.

## Action n° 10 : Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées.

Action n° 10 Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées	
<b>Les objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Permettre le maintien des ménages dans le logement autonome.</li> <li>■ Améliorer les situations d'habitat des ménages en centre bourg et dans le diffus.</li> <li>■ Envisager une politique de soutien en faveur de l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap.</li> </ul>
<b>Principe de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Apporter une aide de l'intercommunalité complémentaire aux aides existantes (CG, ANAH, etc.).</li> <li>■ Nécessité de définir les conditions d'octroi : âge minimal, statut d'occupation...</li> </ul>
<b>Pilotage et partenariat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pilotage : CCLS</li> <li>■ Partenaires : Etat, Conseil Général, ANAH</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ 2014 : définition des critères pour l'octroi de l'aide à l'adaptation.</li> </ul>  <p>Timeline: 2014   2015   2016   2017   2018   2019</p>
<b>Coûts / financements mobilisables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Aide de la CCLS</b> à hauteur de 1 000 € par logement en prévoyant une intervention sur 45 logements l'enveloppe s'élèverait à <b>45 000 €</b>.</li> <li>■ <b>Prendre appui sur l'ingénierie d'un cabinet d'étude</b> (voir action n°7).</li> </ul>

<b>Indicateurs de suivi/évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de situations et de demandes d'aide à l'adaptation des logements réceptionnées/subventionnées</li> <li>▪ Consommation annuelle de l'enveloppe</li> </ul>
<b>Incidence sur les documents d'urbanisme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aucune</li> </ul>
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Mettre en place une action favorisant l'adaptation et la réhabilitation du logement pour les personnes âgées ou handicapées</b></li> <li>▪ <b>Prévoir une subvention pour les ménages réalisant des travaux</b></li> <li>▪ <b>Pour cette action, le suivi-animation sera conjoint avec les actions n°6 et 7</b></li> </ul>

## Action n° 11 : Développer l'offre de logement temporaire à destination des jeunes travailleurs.

Action n° 11 Développer l'offre de logement temporaire à destination des jeunes travailleurs	
<b>Les objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Apporter des solutions d'accueil et d'hébergements aux publics jeunes du territoire, en tenant compte de leur diversité : jeunes entre 18 et 25 ans, jeunes en alternance, en apprentissage ou en contrats précaires, en rupture familiale.</li> </ul>
<b>Principe de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Prendre appui sur le projet d'étude envisagé en partenariat avec les territoires voisins pour mieux connaître et évaluer les besoins en hébergement des jeunes et définir précisément l'offre à développer.</li> </ul>
<b>Pilotage et partenariat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pilotage : CCLS</li> <li>■ Partenaires : Mission locale, URHAJ, Région, Conseil Général, CAF, communes, EPCI voisins.</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ 2014 : lancement d'une étude sur le besoin en hébergement des jeunes</li> </ul>  <p>The diagram shows a horizontal timeline from 2014 to 2019. A pink bar labeled 'Etudes' covers the year 2014. A longer pink bar labeled 'Mise en oeuvre des préconisations de l'étude' covers the years 2015, 2016, 2017, 2018, and 2019.</p>
<b>Coûts / financements mobilisables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Participation financière à la réalisation d'une étude</b> sur l'opportunité de la réalisation d'un équipement répondant aux besoins de plusieurs EPCI à hauteur de <b>15 000 €</b>.</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi/évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Remise d'un rapport de diagnostic et de préconisations.</li> <li>■ Mise en place d'un Comité de pilotage.</li> </ul>

---

<b>Incidence sur les documents d'urbanisme</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Aucune</li></ul>
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Concertation avec des EPCI s'interrogeant sur la même problématique.</li><li>▪ Lancement d'une étude.</li><li>▪ Intervention en fonction des conclusions de l'étude.</li></ul>

## Action n° 12 : Développer l'habitat intermédiaire pour les personnes âgées.

Action n° 12 Développer l'habitat intermédiaire pour les personnes âgées	
<b>Les objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Développer le segment d'offre intermédiaire entre le logement autonome et l'EHPAD.</li> </ul>
<b>Principe de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Identifier les besoins de développement de structures intermédiaires.</li> <li>■ Dupliquer une expérience locale qui apporte satisfaction</li> </ul>
<b>Pilotage et partenariat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pilotage : CCLS</li> <li>■ Partenaires : Communes, bailleurs, Etat, MDPH, Caisse retraite, Conseil Général</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ 2015 : lancement d'une étude d'évaluation des besoins du territoire</li> </ul> <p>The diagram shows a horizontal timeline from 2014 to 2019. A pink bar labeled 'Etudes' spans from 2015 to 2016. A longer pink bar labeled 'Mise en oeuvre des préconisations de l'étude' spans from 2015 to 2019, overlapping the 'Etudes' period.</p>
<b>Coûts / financements mobilisables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Enquête pilotée en interne par les services de la CCLS en complément des analyses déjà réalisées par le Conseil général et certaines communes.</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi/évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Elaboration d'un rapport sur les besoins et attentes des ménages du territoire (+ de 60 ans).</li> </ul>
<b>Incidence sur les documents d'urbanisme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Aucune.</li> </ul>
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Lancement d'une enquête ménage auprès des personnes âgées sur les besoins et le potentiel d'une telle opération.</li> </ul>

## Action n° 13: Améliorer l'offre en hébergement d'urgence sur le territoire.

Action n° 13 Améliorer l'offre en hébergement d'urgence sur le territoire	
<b>Les objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribuer à l'amélioration de l'offre en logement d'urgence sur le territoire intercommunal (typologie, adaptation...).</li> <li>Accompagner les organismes en charge de la gestion des logements d'urgence.</li> </ul>
<b>Principe de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concrétiser des projets existants sur le territoire .</li> <li>Faire participer l'ensemble des acteurs.</li> </ul>
<b>Pilotage et partenariat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pilotage : CCLS</li> <li>Partenaires : Communes, bailleurs, Conseil Général , Région</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2015-2016</li> </ul> <p>The diagram shows a horizontal timeline from 2014 to 2019. The years 2015 and 2016 are highlighted with a pink background, indicating the duration of the action. Vertical lines mark the start of each year.</p>
<b>Coûts / financements mobilisables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Participation au financement de la construction ou de la réhabilitation d'un hébergement d'urgence</b> par la CCLS (travaux, maîtrise d'œuvre) dans la limite d'un <b>montant estimé à 100 000 €</b>.</li> <li>Subvention du Conseil Général et de la Région possible.</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi/évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aide à la construction ou à la rénovation d'un logement d'urgence sur le territoire.</li> </ul>
<b>Incidence sur les documents d'urbanisme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune</li> </ul>
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'un groupe de travail avec les partenaires pour localiser un lieu précis en fonction des besoins.</li> <li>Consulter les bailleurs pour développer un partenariat en Acquisition/Amélioration ou pour la construction neuve d'un logement.</li> <li>Subventionner la création ou la rénovation d'un logement d'urgence.</li> </ul>

Orientation n°6 :  
Mettre en place un centre  
de ressources sur l'habitat

## Action n° 14: Créer un guichet unique d'information sur le logement.

Action n° 14 Créer un guichet unique d'information sur le logement	
<b>Les objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mettre en place un service d'information sur l'habitat pour offrir aux particuliers et aux entreprises les services d'un centre de ressources.</li> <li>■ Faciliter l'accès à un logement adapté, la réhabilitation des maisons et appartements, l'accès aux aides existantes et promouvoir le logement durable par une optimisation de la rencontre entre l'offre et la demande.</li> </ul>
<b>Principe de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Centraliser en un lieu unique et accessible des informations et des services proposés par les partenaires du logement.</li> </ul>
<b>Pilotage et partenariat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pilotage : CCLS</li> <li>■ Partenaires : Ensemble des partenaires du logement (ADIL, Centre de l'Habitat, CAUE, CAF...)</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ 2014-2016: préparer les conditions de mise en œuvre du guichet unique</li> <li>■ 2017-2019: concrétisation opérationnelle</li> </ul>
<b>Coûts / financements mobilisables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Réflexion à mener sur la mission d'accueil et d'orientation des ménages ainsi que sur la gestion des permanences des partenaires.</li> <li>■ Mise à disposition d'un espace dans les futurs locaux de la CCLS ou dans un local extérieur.</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi/évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Rapport d'activité</li> <li>■ Fréquentation du guichet d'information</li> </ul>



<b>Incidence sur les documents d'urbanisme</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Aucune</li></ul>
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ S'inscrire dans le dispositif « appel à projet » lancé par la Région.</li><li>▪ Mise à disposition d'un local pouvant accueillir les permanences des différents acteurs de l'habitat.</li><li>▪ Mettre en synergie les acteurs au sein de «groupes de travail» thématiques (amélioration de l'habitat, publics spécifiques, foncier, logements sociaux).</li></ul>

Orientation n°6 :  
Mettre en place un centre  
de ressources sur l'habitat

Action n° 15 : Mettre en place un observatoire de l'habitat.

Action n° 15 Mettre en place un observatoire de l'habitat	
<b>Les objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Développer une meilleure connaissance du territoire en suivant les évolutions afin d'anticiper les besoins de la population et de faire évoluer l'offre de logements.</li> </ul>
<b>Principe de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mettre à jour un certain nombre d'indicateurs pertinents montrant les évolutions de la population et du parc de logements et d'hébergements.</li> </ul>
<b>Pilotage et partenariat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pilotage : CCLS</li> <li>■ Partenaires : Ensemble des partenaires du logement (Conseil Général, USH, ADIL, Centre de l'Habitat, CAF...)</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Tout au long du PLH</li> <li>■ Mise à jour périodique des données</li> </ul> <p>Timeline: 2014   2015   2016   2017   2018   2019</p>
<b>Coûts / financements mobilisables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Données mises à disposition gratuitement : Fichier Habitat DREAL, OPS, CAF...</li> <li>■ Acquisition de données : FDLS, PERVAL... Estimation du montant des acquisitions : <b>5000 €.</b></li> <li>■ Réalisation d'une lettre d'information annuelle sur l'habitat.</li> <li>■ Évaluation du PLH à mi-parcours.</li> </ul> <p>Cartographie de données habitat sous SIG</p>

<b>Incidence sur les documents d'urbanisme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aucune</li> </ul>
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Signature des conventions de mise à disposition de données.</li> <li>▪ Construction d'un tableau de bord permettant de suivre : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les grandes tendances socio-démographiques</li> <li>• Les évolutions du parc de logement</li> <li>• La production de logements en comparaison avec les objectifs du PLH</li> <li>• La consommation foncière liée à l'habitat</li> </ul> </li> <li>▪ Mise en place d'un système de suivi interne au pôle Urbanisme-Habitat-Mobilité (thématiques transversales).</li> <li>▪ Groupe de travail avec élus et partenaires pour évaluer les résultats du PLH et préparer la parution annuelle de la lettre sur l'habitat</li> </ul>

# Budget du Programme Local de l'Habitat 2014-2019

Orientations stratégiques	Actions	Modalités	Coût sur 6 ans	Budget provisoire des orientations	Part des orientations dans le budget du PLH	Récupérations financière possible des partenaires
<b>Accompagner la croissance démographique</b>	Action n°1 : Participer à l'atteinte des objectifs de production de logements sociaux, orienter les publics cibles et favoriser le renouvellement urbain	PLUS/PLAI (sauf secteur centre) 2 000 X 95 logts	190 000 €			
		Acquisition-amélioration (PLUS/PLAI/conventionnement) 1 500 € x 29 logts	43 500 €	289 500 €	34 %	
		Aide à l'implantation de commerce en secteur rural 2 000 X 3 commerces	6 000 €			
		Aide accession abordable 1 000 X 50 logts	50 000 €			
<b>Asseoir une stratégie foncière intercommunale</b>	Action n°2 : Renforcer la veille foncière	Recrutement d'un chef de pôle urbanisme-habitat-mobilité	0 €			Financement budget général
	Action n°3 : Bâti un projet de développement communautaire	Acquisition foncière - Prise en charge de travaux de démolition/viabilisation	0 €	0 €	0 %	Conseil Général - CTD 340 000 €
<b>Favoriser la diversification des formes urbaines</b>	Action n°4 : Mettre en place une démarche favorisant la qualité des constructions neuves en opération d'ensemble		10 000 €		8 %	
	Action n°5 : Proposer un appui technique et juridique aux communes	Partenariat CAUE ou agence de conseil Études préalables à l'urbanisation	60 000 €	70 000 €		Conseil Général - CTD
<b>Encourager l'amélioration du parc existant</b>	Action n°6 : Étudier les possibilités d'intervention pour la lutte contre l'habitat insalubre		0 €			Ingénierie financée par le Conseil Général
	Action n°7 : Poursuivre les actions de lutte contre la précarité énergétique	Aide aux particuliers jusqu'en 2017 1000 x 100 logts Ingénierie	100 000 € 170 000 €			Subvention du Conseil Général et de l'ANAH pour l'ingénierie
	Action n°8 : Réaliser un diagnostic sur la vacance en centre bourg, les potentiels de réhabilitation et les changements d'usage possible dans le diffus	Partenariat avec l'ADDRN	20 000 €	290 000 €	34 %	
<b>Conforter les actions en direction des publics dits spécifiques</b>	Action n°9 : Développer un parc de petits logements à loyer abordable	Aide «bonus» pour l'aproduction de T1/T2 1 000 € X 30 logts	30 000 €			
	Action n°10 : Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées	Aides aux ménages âgés et handicapés 1 000€ x 45 logts Ingénierie	45 000 € Voir action n°7			
	Action n°11 : Développer l'offre de logement temporaire à destination des jeunes travailleurs	Étude d'opportunité pour la réalisation d'équipement	15 000 €			Conseil Général : CTD, CAF, Région
	Action n°12 : Développer l'habitat intermédiaire pour les personnes âgées	Étude d'opportunité pour la réalisation d'équipement (étude interne)	0 €	190 000 €	22 %	
	Action n°13 : Améliorer l'offre en hébergement d'urgence sur le territoire	Aide à la réhabilitation ou à la construction d'un logement d'urgence	100 000 €			
<b>Mettre en place un centre de ressources sur l'habitat</b>	Action n°14 : Créer un guichet unique d'information sur le logement	Mise à disposition d'un espace dans les locaux de la CCLS ou à l'extérieur	0 €			Subvention de la région dans le cadre de son appel à projet
	Action n°15 : Mettre en place un observatoire de l'habitat	Acquisition de données et communication	5 000 €	5 000 €	1 %	

---

Budget total du PLH pour 6 ans	844 500€
Budget annuel	140 750 €
Budget investissement (6 ans)	100 000 €
Budget fonctionnement (6 ans)	744 500 €



2 bd de la Loire - 44 260 SAVENAY  
☎ 02 40 56 81 03 📠 02 40 56 83 38  
[communaute@cc-loiresillon.fr](mailto:communaute@cc-loiresillon.fr) - [www.cc-loiresillon.fr](http://www.cc-loiresillon.fr)